

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27 septembre 2016	8h31	16.162	DDTE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Walter Willener</b>		
<b>Titre : Projet de loi portant modification de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB)</b>		
<p>Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, sur la proposition de la commission... décrète :</p> <p><b>Article premier</b> La loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB), du 6 octobre 1992, est modifiée comme suit :</p> <p><i>Annexe 1</i></p> <p>Tableau de taxation par genre de véhicules</p> <p>01 Voiture de tourisme                      Part fixe <u>325 francs</u>                      Part variable CO2*4 – Age*<u>25</u> – 352.</p> <p><i>Suite inchangée.</i></p> <p><b>Art. 2</b> La présente loi est soumise au référendum obligatoire.</p> <p><b>Art. 3</b> <sup>1</sup>Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi. <sup>2</sup>Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.</p>		
Neuchâtel, le	Au nom du Grand Conseil : <i>Le président,</i>	<i>La secrétaire générale,</i>
L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Walter Willener		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :